## **GROUPES « MÉTIER » : reprendre la main sur son métier**

À l'initiative du SNES, des groupes « Métier » se sont constitués dans plusieurs académies.

Ils mettent en œuvre la démarche de « travail sur le travail » développée depuis dix ans dans un partenariat entre le SNES et le Centre de Recherche sur le Travail et le Développement du CNAM (Conservatoire national des Arts et Métiers) sous la direction du Pr Yves Clot.

Ainsi nous proposons de nous réunir entre pairs, 2 à 3 jours par an pour travailler sur notre métier de CPE afin de mener un travail de réflexion et une reprise en main sur ce métier.

Il s'agit de remobiliser les ressources du collectif en partant de l'activité réelle de chacun.

Sans modèle ou norme imposés, les « collectifs » rassemblent dans la diversité tout le savoir-faire, l'ingéniosité, la réflexivité de ceux qui travaillent, élargissant ainsi les possibilités d'action et de reprise en main du métier par ceux qui le font.

Vous êtes face à des dilemmes dans l'exercice de votre métier? Vous vous interrogez sur le sens de certaines missions? Vous souhaitez savoir comment vos collègues, dans d'autres établissements, exercent leur métier? Le groupe « métier » est fait pour vous! Vous souhaitez échanger entre pairs, à l'abri de toute pression et tout regard hiérarchique?

Le SNES-FSU n'est en rien un prescripteur de bonnes pratiques, mais dans la démarche de construction de collectifs pour mieux appréhender notre quotidien et défendre les personnels, le groupe métiers permet d'analyser les différentes facettes de notre métier et de ses transformations.

<u>1ère réunion</u>: JEUDI 8 FÉVRIER 2018

<u>LIEU</u>: collège Jean Monet à ARGENTEUIL (accès par la gare du Val d'Argenteuil, 15mn en train depuis Saint-

Lazare)

Pour vous inscrire : cpe@versailles.snes.edu Ouarda Benkhanouche et Cécile Mongloy

## PPCR - les rendez-vous de carrière



À compter de cette rentrée entre en vigueur la nouvelle évaluation de l'activité professionnelle. Pour tous, c'est le principe d'un accompagnement tout au long de la carrière, la fin de la notation et des trois modes d'avancement. Pour les CPE, c'est une petite révolution puisqu'un tiers (IPR-EVS) intervient désormais dans la relation hiérarchique, jusque là duelle avec le chef d'établissement. Trois rendez-vous de carrière sont instaurés pour « apprécier la valeur professionnelle » au 6ème, 8ème et 9ème échelons et permettre un avancement accéléré d'un an ou l'accès plus rapide à la horsclasse. Un « guide du rendez-vous de carrière » est accessible sur le site du

ministère. Le « document de référence de l'entretien » y est présenté comme une aide, **facultative**, à la préparation des entretiens. Lors des ultimes discussions de juillet, la détermination du SNES-FSU a en effet permis de repousser le projet initial du ministère de rendre obligatoire la transmission de ce document aux évaluateurs. Il ne constitue donc qu'un support pour les entretiens, sans obligation d'utilisation et encore moins de communication préalable. La section académique du SNES-FSU a rencontré les IPR début novembre : leur réponse a été très claire, dans le sens des directives nationales : le document préparatoire ne peut être exigé avant ou après le rendez-vous de carrière, et quand bien même un collègue le transmettrait à son IPR, il n'aurait aucune utilité et aucun impact sur ce rendez-vous de carrière.

Comme pour les enseignants, le rendez-vous de carrière comprend pour les CPE « une inspection en situation professionnelle » et deux entretiens, l'un avec l'inspecteur qui a conduit l'inspection et l'autre avec le chef d'établissement.

Pour le SNES, cette notion de situation professionnelle ne peut s'assimiler à l'observation d'une séquence éducative sur le modèle d'une inspection en classe pour les enseignants. La tentation de « mettre en scène » une séquence d'animation risquerait alors de créer une situation artificielle, fort éloignée des gestes professionnels quotidiens. A l'inverse, un entretien avec un élève ou une famille, des échanges avec l'équipe d'AED, la participation à une réunion de CESC ou du CVL peuvent aussi bien permettre d'appréhender la richesse du travail éducatif.

Nous continuerons à demander la création d'une inspection spécifique, issue du corps des CPE, à même de construire progressivement une réelle expertise du métier. C'est aussi un enjeu majeur pour protéger les CPE des dérives toujours possibles du management local, protection que ce nouveau dispositif est encore loin de garantir.

Alain Ercker et Yves Goré